

LA SEMAINE DE LA DOCTRINE LA VIE DES IDÉES

OUVRAGES

Code de l'arbitrage commenté

2021, par Thomas Clay, agrégé des facultés de droit, professeur à l'École de droit de la Sorbonne (université Paris I Panthéon-Sorbonne) et avocat au barreau de Paris, associé fondateur de Clay Arbitration et Maximin de Fontmichel, professeur à l'université de Bretagne Occidentale et directeur du Master Arbitrage & Commerce international de l'université de Paris Saclay, préface Loïc Cadiet : LexisNexis, 20 mai 2021, 2^e éd., 496 p., 47 €.

Jeunesse et Droit par le prisme de la vulnérabilité, ouvrage collectif sous la direction scientifique de Dorothee Guérin, maître de conférences HDR en droit privé - université de Brest, directrice du Lab-LEX UR 7480 : LexisNexis, Hors coll., 27 mai 2021, 448 p., 39 €.**Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile 2022**, par Vincent Tchen, professeur de droit public à l'université de Rouen et responsable adjoint du Centre universitaire rouennais d'études juridiques (ED 4703) : LexisNexis, 24 juin 2021, 17^e éd., 2518 p., 73 €.**Code monégasque 2021, Principauté de Monaco** : LexisNexis, 24 juin 2021, 11^e éd., 2010 p., 66 €.

Droit pénal général, par Stéphanie Fournier, professeur à l'université Grenoble Alpes : LexisNexis, coll. Objectif Droit Cours, à paraître le 12 août 2021, 2^e éd., 200 p., 25 €.



COLLOQUE

Les collectivités territoriales et les femmes, colloque organisé en collaboration avec le Centre Jean Bodin d'Angers, le 9 septembre 2021 à l'université de Nantes et le 10 septembre 2021 à l'université d'Angers (<https://ctelf2021.sciencesconf.org/>).

Prix de Thèse

788

6^{ème} Prix de thèse Lexavoué

Guillaume Sansone primé pour son travail sur les sanctions en procédure civile

Maison de l'Amérique Latine, 6^{ème} prix de thèse Lexavoué, 2 juill. 2021



Vendredi 2 juillet, Lexavoué a eu le plaisir de remettre son Prix de Thèse 2021, dont LexisNexis est partenaire, à M. Guillaume Sansone, maître de conférences en droit privé à l'université de Nantes, pour son travail remarquable sur les sanctions en procédure civile.

La cérémonie s'est déroulée dans les jardins de la Maison de l'Amérique Latine à

Paris en présence de nombreux professeurs de droit et de confrères avocats. Lors de son discours, le lauréat est revenu sur les enseignements tirés de ce travail réalisé sous la direction du professeur Emmanuel Putman : le mouvement de réforme permanente de la procédure civile invite selon Guillaume Sansone à reconfigurer la manière d'appliquer les sanctions : tantôt en les supprimant, tantôt en les appliquant avec plus de souplesse, tantôt en les renforçant.

Le jury du Prix de Thèse, présidé par le professeur Cyril Nourissat et composé de MM. Paul Giraud et Rudy Laher, professeurs agrégés de droit privé et de Mes Sandrine Arnaud, Jérôme Clerc et Jérémie Pajeot, avocats associés Lexavoué, a souligné l'excellence du propos, servi par un style d'écriture précis et pédagogique. Pour la 6^{ème} fois, le cabinet Lexavoué récompense le travail d'un jeune chercheur qui, en s'interrogeant sur des notions et principes de la procédure civile, fait évoluer positivement cette matière.

Au cœur de l'ADN de Lexavoué depuis sa création en 2012, ce prix de thèse nous permet de créer des liens précieux avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de confronter en permanence notre pratique à l'évolution de la doctrine.

Pierre-Yves Imperatore,
président de Lexavoué
avocat associé, Lexavoué Aix-en-Provence


Ouvrage

789

Histoire juridique de la construction de l'État - Des origines à 1958

Par Antoine Leca, agrégé des facultés de droit et professeur à Aix-Marseille Université : LexisNexis, Hors coll., à paraître le 12 août 2021, 210 p., 35 €.

Cette histoire débute avec la *respublica* (terme latin qui a ouvert la voie à la notion moderne d'État). Celui-ci préfigure l'idée contemporaine de la « majesté de l'État » (Machiavel). En effet, l'appareil étatique n'est pas une simple superstructure technique destinée à faire fonctionner la société : l'État transcende celle-ci. Et ceci explique que des hommes puissent vivre et mourir pour lui, *ne quid detrimenti respublica capiat* (afin que l'État n'éprouve aucun dommage). D'autant qu'avec la greffe chrétienne, l'État romain a élargi ses compétences *ratio pastoralis* : il a pris en charge le gouvernement pastoral des âmes. Puis, après l'effondrement de l'Empire de Rome, l'ouvrage s'attarde sur le passage progressif d'une royauté avec un prince défendant son état c'est-à-dire agissant pour préserver sa place, à un État avec un prince chargé de le défendre. Ensuite, le Roi n'a plus existé que par l'État et, avec les vicissitudes de l'histoire politique du XIX^e siècle, il a pu se concevoir sans le Roi. À partir de là, les pays d'Europe ont suivi plusieurs voies, parmi lesquelles celle de la France ayant abouti à l'établissement d'un État, revêtant une forme républicaine démocratique et libérale, consacrée par la Constitution de la V^e République (1958).